

REPUBLIQUE FRANCAISE	ANNEE	Envoyé en préfecture le 29/03/2024
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	Reçu en préfecture le 29/03/2024
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	Publié le 02
COMMUNE DE LECTOURE	Nomenclature « actes »	7.1.6

2024  
02  
S<sup>2</sup>LO  
ID : 032-213202088-20240325-2024MARS25\_093-DE

Paris des Services publics

DEPARTEMENT  
DU GERS  
....  
ARRONDISSEMENT  
de CONDOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

32

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance Publique ordinaire du **25 mars 2024**

Nombre de  
Conseillers  
en exercice : 27

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq mars à 19H, le *Conseil Municipal* de *LECTOURE*, légalement convoqué le 15 mars 2024, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Xavier BALLENGHIEN, Maire de Lectoure.

Mme Sylvie ACHÉ, M. Pascal ANDRADA, Mmes Muriel AVID, Sylvie COLAS, Sylvie COUDERC, MM. Ghislain de FLAUJAC, Loïc DÉSANGLES, Jean-Yves DELACOSTE, Mme Laurianne DUCASSÉ, MM. Marc DUGROS, André GALOIX, Frank GOBBATO, Mmes Françoise LACAPERRE, Marie-Hélène LAGARDERE, Danièle LAPORTE, Valérie MANISSOL, Patricia MARROCQ, MM. Éric MATTIUSSI, Julien PELLICER, Mmes Christiane PREVITALI, Corinne QUEVILLY, M. François-Xavier ROUX, Mmes Emilie SARRAN, Odile SCHAAP, Claire TRAMOND, M. Joël VAN DEN BON,

**formant la majorité des membres en exercice.**

**Excusés ou absents :**

**Ont donné procuration :**

**N'ont pas pris part au vote :**

**Secrétaire : M. Ghislain de FLAUJAC**

**Objet : Piscine municipale de Fleurance - Gratuité pour les lectourois**

**RAPPORTEUR :** Éric MATTIUSSI, Adjoint au Maire chargé du sport, de la jeunesse et de l'éducation.

Comme en 2022 et 2023, la commune a mis en place une solution de remplacement avec la commune de Fleurance afin que les lectourois ne soient pas pénalisés et puissent accéder à une piscine cet été dans des conditions préférentielles.

Les lectourois qui se présenteront à la piscine de Fleurance du 8 juin au 15 septembre 2024, pourront bénéficier de l'accès gratuit à condition d'en faire la demande en mairie, excepté les enfants de moins de 8 ans pour qui l'entrée est gratuite.

La commune de Fleurance facturera à la commune correspondantes à tarifs réduits soit 1,35 € pour les jeunes de 12 à 17 ans et les adultes de 18 ans et plus.

Après en avoir délibéré,

**le Conseil Municipal** à l'unanimité, décide

- d'approuver les participations aux entrées à la piscine de Fleurance pour les lectourois dans les conditions présentées ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Le Secrétaire de séance,  
Ghislain de FLAUJAC



Le Maire,  
Xavier BALLENGHIEN

Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le 29 MARS 2024 et sera publiée au recueil des actes administratifs.

Télétransmis au Contrôle de Légalité le : 29 MARS 2024